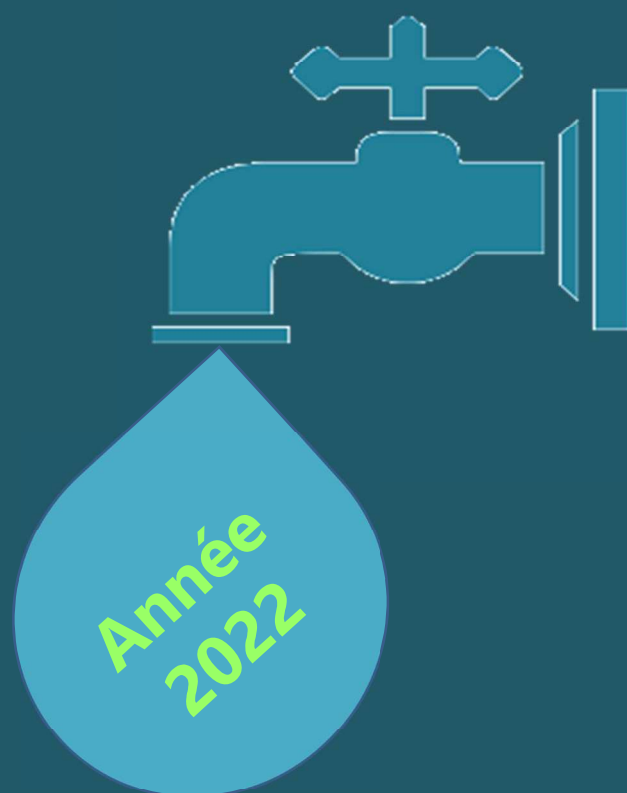


Rapport Annuel  
sur le **Prix et la Qualité**  
du Service Public d'Eau Potable



## Table des matières

A. Préambule .....	3
A.1. La Direction de l'eau de Golfe du morbihan - Vannes agglomeration.....	3
A.2. Organisation territoriale.....	3
A.3. Modes d'exploitation du service .....	5
B. Points clé du service en 2022 .....	7
B.1. Faits marquants 2022 .....	7
B.2. Synthèse des indicateurs .....	8
C. Activité du service de l'eau potable en 2021 .....	9
C.1. Production et stockage d'eau potable .....	9
C.1.1. Production de l'eau et interconnexions .....	9
C.1.2. Stockage d'eau potable.....	12
C.1.3. Volumes produits, exportés et importés .....	14
C.2. Distribution d'eau potable .....	17
C.2.1. Patrimoine exploité .....	17
C.2.2. Nombre d'abonnés.....	18
C.2.3. Performance du réseau de distribution.....	19
C.3. Qualité de l'eau produite et distribuée.....	22
C.4. Etudes et travaux liés à l'eau potable .....	23
C.4.1. Etudes menées en 2022.....	23
D. Relation à l'utilisateur .....	24
E. Eléments budgétaires et financiers .....	25
E.1. Organisation comptable et budgétaire.....	25
E.2. Facturation du service .....	25
E.2.1. Tarifs de l'eau potable.....	25
E.2.2. Suivi de la facturation .....	26
E.3. Synthèse des comptes administratifs 2021 .....	27
F. Perspectives pour 2022.....	28
G. Annexes .....	29
G.1. Note de synthèse - Qualité - ARS .....	29
G.2. RPQS Production-Transport d'Eau du Morbihan .....	29
G.3. Patrimoine .....	29
G.3.1. Par matériau .....	29
G.3.2. Par diamètre .....	30
G.3.3. Par date de pose.....	30
G.4. Méthode de calcul - Indice de connaissance et de gestion patrimoniale.....	31

## A. PREAMBULE

### A.1. LA DIRECTION DE L'EAU DE GOLFE DU MORBIHAN - VANNES AGGLOMERATION

Conformément à la loi Notre, la Communauté d'Agglomération Golfe du Morbihan - Vannes agglomération exerce la compétence Eau depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2020. Elle s'appuie pour cela sur une équipe constituée de plusieurs dizaines d'agents, des marchés de prestations de service, et des contrats de délégation de service public (DSP).

Depuis le 1er janvier 2022, la Direction de l'eau de GMVa est rattachée au Pôle Ingénierie et Transitions de la communauté d'agglomération, avec les Directions Environnement, Déchets, Mobilité et Patrimoine - Grands projets.

Conformément aux statuts de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération modifiés par arrêté en date du 22 avril 2021, la Direction de l'eau regroupe les compétences suivantes :

Compétences dites obligatoires au titre du Code Général des collectivités territoriales :

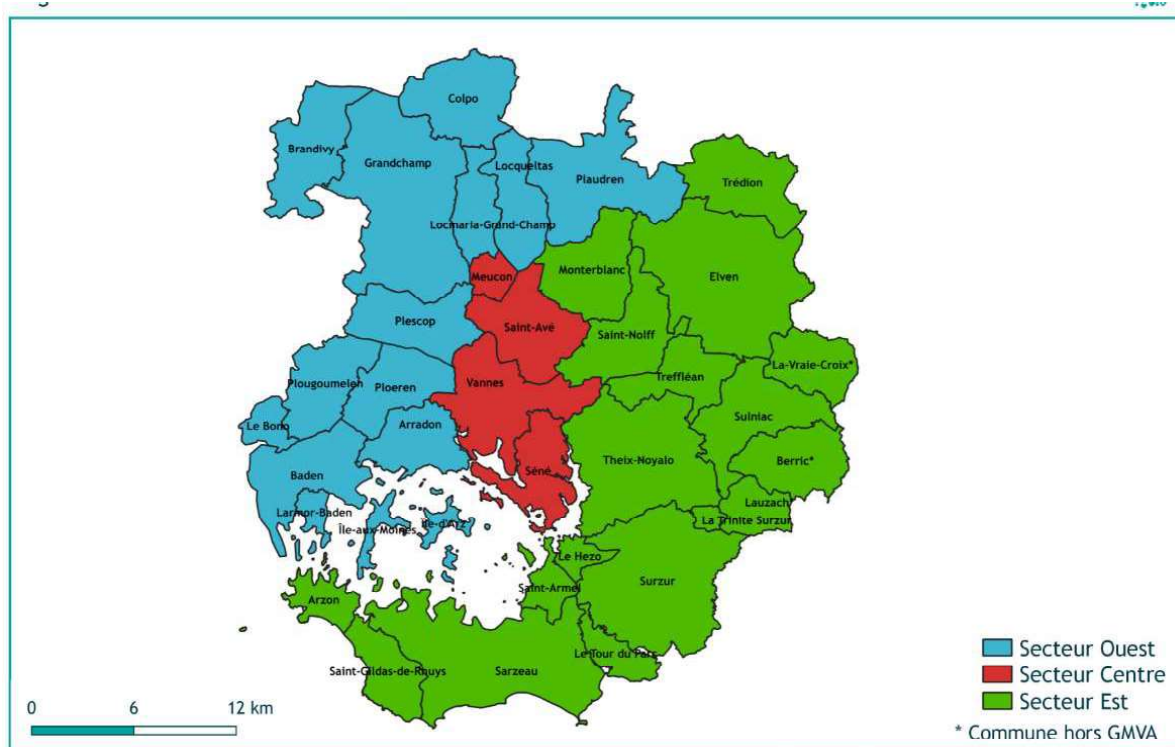
- Eau ;
- Assainissement des eaux usées, dans les conditions prévues à l'article L. 2224-8
- Gestion des eaux pluviales urbaines, au sens de l'article L. 2226-1.

Compétence dite facultative au titre du Code Générale des collectivités territoriales :

- La gestion des eaux de baignades, dont l'élaboration, le suivi et la révision du profil de vulnérabilité des plages, à l'exclusion du pouvoir de police du maire, sur l'ensemble des sites de baignade déclarés.

### A.2. ORGANISATION TERRITORIALE

En 2022, La Direction de l'eau est organisée, en trois secteurs d'interventions pour les compétences Eau Potable, Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif.

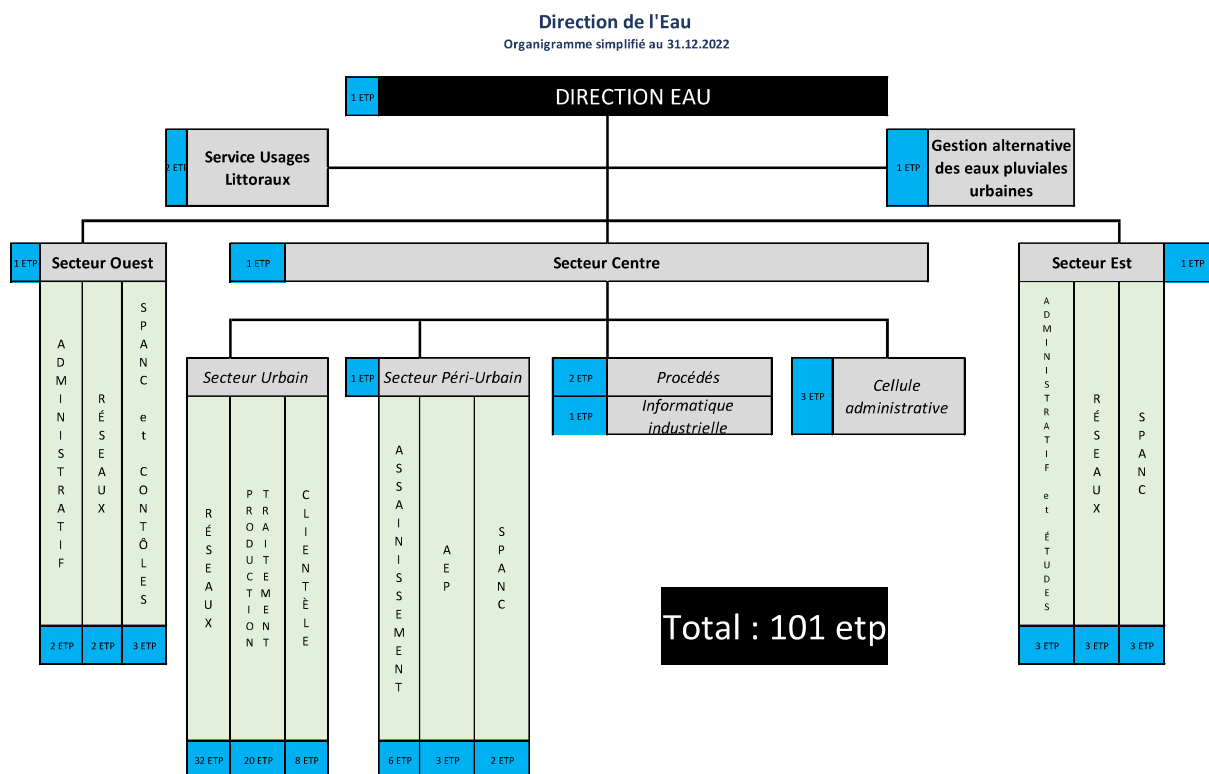


Réalisation : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 24/02/2021

Figure 1 : Carte - secteurs d'intervention de la Direction de l'eau de GMVA 2022

GMVA assurait également, via une convention de délégation de compétence, la gestion du service d'eau potable sur les communes de Lauzach, La Vraie Croix et Berric jusqu'au 31 décembre 2022. Le présent rapport inclut les données de ces trois communes pour l'ensemble de l'année 2022.

L'organigramme simplifié de la direction au 31.12.2022 est le suivant :



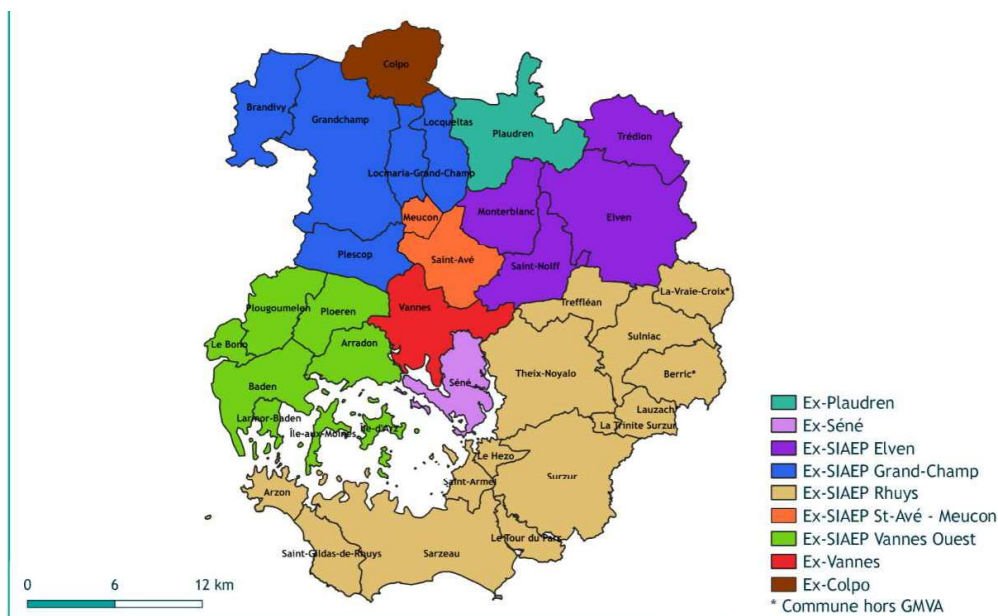
Dans la continuité du découpage territorial existant avant l'application de la Loi NOTRe au 1er janvier 2020, l'exercice de la compétence Eau Potable est organisée différemment sur le territoire de GMVA.

Collectivités exerçant la compétence Eau Potable :

Communes	Production	Transport	Distribution
Arradon, Ile d'Arz, Ile aux Moines, Larmor-Baden, Baden, Le Bono, Plougoumelen, Ploeren, Colpo, Plaudren (10 communes)	<b>Eau du Morbihan</b> <i>Transfert de compétence depuis GMVA</i>	<b>Eau du Morbihan</b> <i>Transfert de compétence depuis GMVA</i>	<b>Golfe Du Morbihan - Vannes agglomération</b>
Arzon, Brandivy, Elven, Grand-Champs, La Trinité Surzur, Le Hézo, Le Tour du Parc, Locmaria-Grand-hamp, Locquetas, Meucon, Monterblanc, Plescop, Saint Armel, Saint Avé, Saint Gildas de Rhuys, Saint Nolff, Sarzeau, Séné, Sulniac, Theix-Noyal, Trédion, Tréfflean, Vannes (24 communes)	<b>Golfe du Morbihan - Vannes agglomération</b>	<b>Golfe du Morbihan - Vannes agglomération</b>	<b>Golfe du Morbihan - Vannes agglomération</b>
Lauzach, La Vraie Croix, Berric (3 communes)	<b>Golfe du Morbihan - Vannes agglomération</b> <i>Convention de gestion entre les collectivités</i>	<b>Golfe du Morbihan - Vannes agglomération</b> <i>Convention de gestion entre les collectivités</i>	<b>Golfe du Morbihan - Vannes agglomération</b> <i>Convention de gestion entre les collectivités</i>

Avant 2020, la compétence Eau potable était exercée par huit maîtres d'ouvrages pour la distribution de l'eau et en partie par le Syndicat Départemental Eau du Morbihan pour la production de l'eau (hormis les communes de Vannes et de Séné).

Les modes d'exploitation et les contrats d'exploitations en vigueur en 2019 ont principalement été maintenus en 2020, 2021 et 2022 sur chaque territoire de GMVA. Les données du RPQS sont donc la compilation des données issues de chacun des « secteurs d'exploitations » ou « unités de gestion » représentés ci-dessous :



Réalisation : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 17/06/2021

### A.3. MODES D'EXPLOITATION DU SERVICE

Les modes de gestion du service en vigueur en 2019 ont principalement été maintenus en 2020, 2021 et 2022. Les modifications sont programmées au fur et à mesure de l'extinction des contrats en cours.

En 2022, les modes de gestion et les contrats d'exploitation en vigueur sont les suivants :

Production d'eau potable														
Périmètre géographique	Type de contrat	Entreprise	Durée initiale	Début	Fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ex-SIAEP Rhuys	Prestation de service (complète)	SAUR	5 ans 7 mois	01/07/2016	31/12/2021 prolongé au 31/12/2022	MPS SAUR			MPS SAUR	Marché de prestation de service AEP Secteur est SAUR 5 ans				
Ex-SIAEP Grand-Champ Ex-SIAEP Elven Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Prestation de service (complète)	SAUR	4 ans	01/01/2019	31/12/2022	MPS SAUR								
Séné	Prestation de service (complète)	Véolia	6 ans + 1 an possible	01/01/2017	31/12/2022 prolongé au 31/12/2023	MPS Véolia			MPS Véolia					
Vannes	Régie	/												

## Distribution d'eau potable

Périmètre géographique	Type de contrat	Entreprise	Durée initial	Début	Fin	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027
Ex-SIAEP Rhuys	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2017	31/12/2022	DSP SAUR				Marché de prestation de service AEP - Secteur est SAUR - 5 ans				
Ex-SIAEP Elven	DSP	SAUR	4 ans	01/01/2019	31/12/2022	DSP SAUR								
Ex-SIAEP Vannes Ouest	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2019	31/12/2024	DSP SAUR								
Ex-SIAEP Grand-Champ	Prestation de service (relève, facturation, br. neufs, astreinte)	SAUR	3 ans + 2x1 an possible	01/01/2019	31/12/2023	MPS SAUR			MPS SAUR	MPS SAUR				
Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Prestation de service (relève, facturation)	SAUR	3 ans + 2x1 an possible	01/01/2019	31/12/2023	MPS SAUR			MPS SAUR	MPS SAUR				
Colpo et Plaudren	DSP	SAUR	6 ans	01/01/2019	31/12/2024	DSP SAUR								
Séné	Prestation de service (complète)	Véolia	6 ans + 1 an possible	01/01/2017	31/12/2023	MPS Véolia			MPS Véolia					
Vannes	Régie	/												

MPS : Marché de Prestation de Service

DSP : Délégation de Service Publique

## B. POINTS CLE DU SERVICE EN 2022

### B.1. FAITS MARQUANTS 2022

L'année 2022 restera marquée par un sécheresse d'ampleur nationale qui a fortement impacté les services de production et de distribution d'eau potable. Les équipes de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération ont largement participé au maintien de la continuité de service sur la période. Toutefois, l'année a été marquée par de nombreux faits marquants :

#### Faits marquants dans la gouvernance

---

- Mars 2022 : Validation par le Bureau Communautaire d'une feuille de route pour le mandat
- Février 2022 : Premiers conseils d'exploitation de la Régie communautaire d'eau potable
- 1<sup>er</sup> sept 2022 : Fin de la délégation de compétence pour les 3 communes de Berric, Lauzach et La Vraie Croix qui ont rejoint le SIAEP de Questembert au
- Harmonisation de nombreux documents cadres de la direction :
  - Décembre 2022 : Validation au Conseil Communautaire du règlement de service d'eau potable unique à l'échelle de l'agglomération
  - Lancement du processus d'harmonisation des tarifs visant à obtenir un prix unique de l'eau potable à horizon 2030 et à mettre en place une tarification progressive en fonction de la consommation
  - Validation des tarifs des autres prestations liées à la compétence eau potable (branchement, compteur...)

#### Faits marquants dans la gestion opérationnelle de la compétence :

---

- Lancement d'une étude d'envergure visant à consolider et à moderniser la production et le transport d'eau potable sur le territoire de GMVA avec impact sur la collaboration départementale
- Lancement d'un marché de prestation de service sur pour la production et la distribution d'eau potable prenant la suite des DSP sur les communes du secteur Est du territoire
- Crise sécheresse d'envergure du printemps à l'automne 2022 :
  - Les dates clés de la crise conformément à l'arrêté cadre sécheresse en vigueur en 2022 :
    - ✓ - 06 mai : niveau vigilance
    - ✓ - 15 juillet : niveau alerte
    - ✓ - 28 juillet : niveau alerte renforcée
    - ✓ - 12 août : niveau crise
  - Participation systématique au CTPE (comité technique des producteurs d'eau) hebdomadaire et au CGRE (comité de gestion de la ressource en eau),
  - Très forte mobilisation des équipes pour assurer la continuité de service tant au niveau de l'agglomération que du département :
- Adhésion au programme Ecod'eo, volet numéro 2
- Réhabilitation des réservoirs du Liziec et de St Guen à Vannes

## B.2. SYNTHÈSE DES INDICATEURS

Les tableaux ci-dessous présentent la synthèse des indicateurs du service :

Indicateur	2020	2021	2022	2022 / 2021
D101.0 : Estimation du nombre d'habitants desservis (population DGF)	200 484	202 370	204 688	1,15%
VP.056 Nombre d'abonnés	119 655	122 308	124 604	1,88 %
Volume vendu aux abonnés (m <sup>3</sup> )	9 159 887	9 619 799	9 721 472	1,06 %
VP.077 Linéaire de réseau hors branchements (ml)	2 761 600	2 750 796	2 842 336	3,33 %
P101.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres microbiologiques	99,52 %	99,79 %	100,00 %	0,21%
P102.1 : Taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité pour ce qui concerne les paramètres physico-chimiques	100,00 %	99,79 %	98,03 %	-1,76%
P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	114	114	114	0,00%
P104.3 : Rendement du réseau de distribution	87,58 %	91,99 %	92,16 %	0,19%
P105.3 : Indice linéaire des volumes non comptés (m <sup>3</sup> /km/j)	1,47	0,99	0,92	-7,36%
P106.3 : Indice linéaire des pertes en réseau (m <sup>3</sup> /km/j)	1,43	0,94	0,89	-5,83%
P107.2 : Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable (%)	0,78 %	0,89 %	0,83 %	-7,71%
P108.3 : Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau	80 %	80 %	80 %	0,00%
P109.0: Montant des abandons de créances ou des versements à un fonds de solidarité	0,00 €	0,00 €	0,00 €	/
D151.0 : Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés (jours)	2	2	2	/
P151.1 : Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (pour 1000 abonnés)	1,27	0,55	0,34	-38,18%
P151.2 : Taux de respect du délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés	NR	NR	NR	/
P153.2 : Durée d'extinction de la dette eau potable	3,10	2,81	1,87	-33,46%
P155.1 : Taux de réclamations eau potable (pour 1000 abonnés)	NR	NR	NR	/
P257.0 : Taux d'impayés sur les factures de l'année précédente	NR	NR	NR	/



## C. ACTIVITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE EN 2021

### C.1. PRODUCTION ET STOCKAGE D'EAU POTABLE

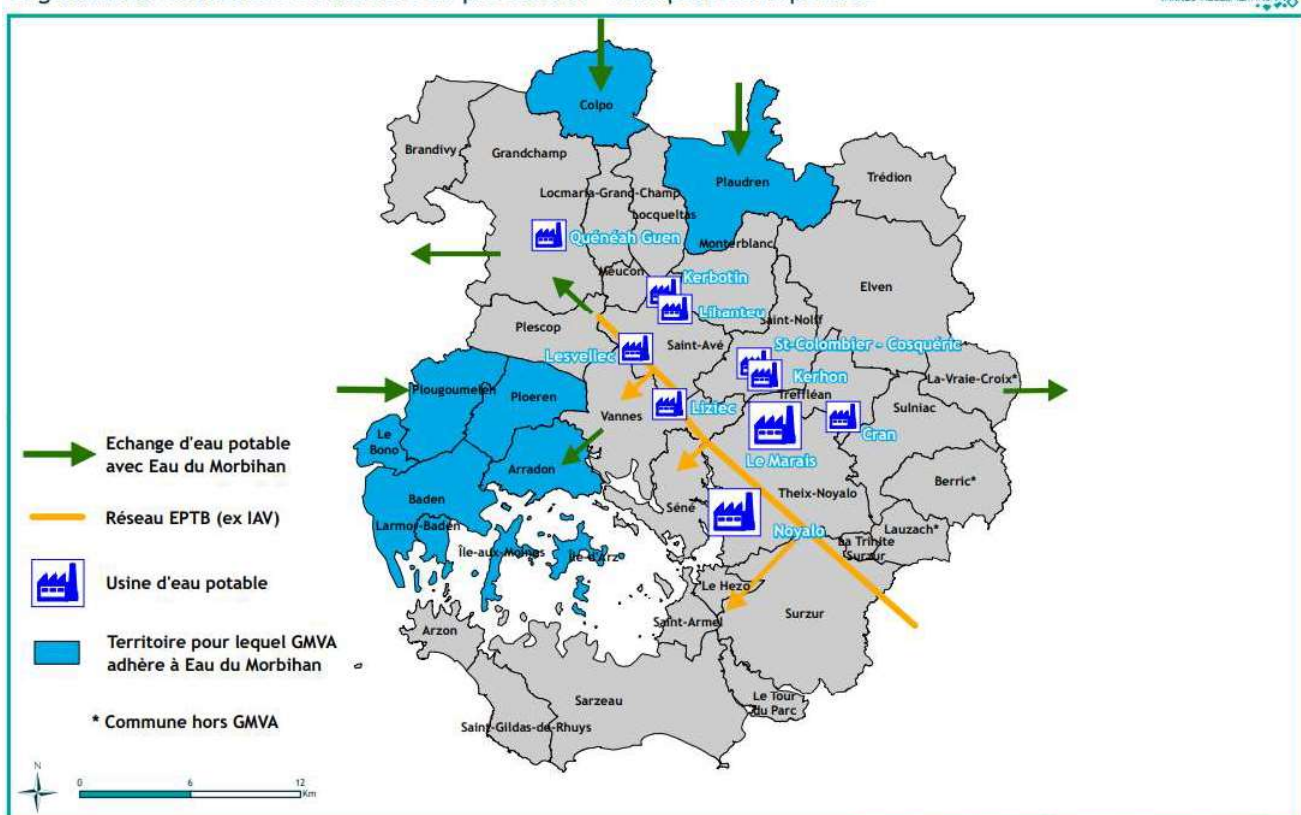
#### C.1.1. Production de l'eau et interconnexions

##### C.1.1.1. Organisation territoriale en matière de production d'eau potable

L'organisation de la production et de l'approvisionnement en eau potable sur le territoire de GMVA est présentée sur la carte suivante :

#### Golfe du Morbihan - Vannes agglomération

Organisation territoriale en matière de production - transport d'eau potable



Réalisation : Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, 20/08/2021

Cette carte montre qu'il existe à l'heure actuelle des échanges d'eau potable avec les Collectivités suivantes :

- ✓ Syndicat Eau du Morbihan : achat et vente d'eau en gros ;
- ✓ Etablissement Public Territorial de Bassin de la Vilaine (EPTB Vilaine, dont le nom a changé au 1<sup>er</sup> janvier 2022 : Eaux et Vilaine) : achat d'eau en gros.

Cette collaboration est actée par convention liant les 3 collectivités. Elle a permis d'assurer la continuité de service pendant la crise sécheresse qui a sévit du printemps à l'automne 2022.

### C.1.1.2. Protection de la ressource en eau

Le tableau ci-dessous présente l'origine de la ressource en eau utilisée par GMVA pour produire de l'eau potable sur son territoire ainsi que l'indice de protection de la ressource en eau associée à chacune d'entre elle :

C.1.1.2 Indice de protection de la ressource en eau (P108.3)					
Secteur	Unité de gestion	Origine des eaux	Type de ressource en eau	UTEP associée à la ressource en eau	Indice d'avancement de protection de la ressource
Centre	Vannes	Retenue de Noyal (Theix-Noyal)	Superficielle (ESU)	Unité de potabilisation de Noyal (Theix)	80 %
Centre	Vannes	Sources de Cadual, de Cranuhac, de Guernevé (Meucon) Sources de Coulac et de Ty-Glass (Grand-Champ)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Lesvellec (St-Avé)	80 %
Centre	Vannes	Rivière de Liziec (Vannes)	Superficielle (ESU)	Unité de potabilisation du Liziec (Vannes)	80 %
Centre	Séné	Capatages de Cosqueric, Kerhon et Trefflis (St-Nolff)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Kerhon (St-Nolff)	80 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	2 puits captants + 2 forages de Kerbotin (St-Avé)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Kerbotin (St-Avé)	80 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	6 puits captants de Lihanteu (St-Avé)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Lihanteu (St-Avé)	80 %
Ouest	Ex-Siaep Grand-Champ	Captage de Locmeren des Près (Grand-Champ)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Queneah Guen (Grand Champ)	80 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Barrage de Trégat II (Treffléan)	Superficielle (ESU)	Unité de potabilisation de Le Marais (Theix)	80 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	2 puits de Cran (Treffléan)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de Cran (Treffléan)	80 %
Est	Ex-SIAEP Elven	1 puits captant de St-Colombier (St-Nolff)	Souterraine (ESO)	Unité de potabilisation de St-Colombier (St-Nolff)	80 %

L'indice de protection global des ressources en eau potable de GMVA, selon les volumes produits par ressources, est de 80 %.

**NB :** La valeur de l'indicateur est fixée comme suit :

0 % : Aucune action

20 % : Etudes environnementales et hydrogéologiques en cours

40 % : Avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : Dossier déposé en préfecture

60 % : Arrêté préfectoral

80 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : Arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté préfectoral

### C.1.1.3. Présentation des unités de production d'eau potable du service

Le tableau ci-dessous présente les Unités de Traitement de l'Eau potable (UTE) utilisées par le service d'eau potable de GMVA :

C.1.1.3 Unités de Traitement de l'Eau potable						
Secteur	Unité de gestion	Nom de l'UTE (commune d'implantation)	Année de mise en service	Filière de traitement des eaux	Capacité de trait. (m <sup>3</sup> /h)	Capacité de trait. (m <sup>3</sup> /j)
Centre	Vannes	Noyal (Theix)	1964 / 1995	Décanteur à lit de boues pulsées Filtre à sable / Ozonation / Filtres à charbon actif / Reminéralisation (eau de chaux) / Désinfection javel	2 x 500	20 000
Centre	Vannes	Lesvellec (St-Avé)	1958 (1ère partie) 1996 (extension)	Dégazage Filtre à dolomite Désinfection UV Chloration au chlore gazeux	250	5 000
Centre	Vannes	Liziec (Vannes)	2020	Préminéralisation Coagulation/floculation/décantation Ozonation - CAP - Filtres à sable Post-reminéralisation - Désinfection	300	6 000
Centre	Séné	Kerhon (St-Nolff)	1959 / 1987 / 1993	Dégazage Filtre à dolomite Chloration au chlore gazeux	60	1 440
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Kerbotin (St Avé)	2006	Filtre carbonate Deferisation, Démanganisation Filtres carbonate Désinfection	60	1 200
Centre	Ex-SIAEP St-Avé - Meucon	Lihanteu (St Avé)	1977 / 1995	Filtres Désinfection	50	1 000
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	Queneah Guen (Grand Champ)	2008	Traitement physique simple et désinfection	80	1 600
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Le Marais (Theix)	2017	Pré-oxydation KMnO4 Pré-reminéralisation CO2 + lait de chaux / Coagulation / floculation / clarification par flottation > Charbon actif en poudre / Reminéralisation CO2 + lait de chaux / Inter-oxydation au KMnO4 / Filtres à sable > Désinfection	400	8 000
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Cran (Treffléan)	1955	Filtres carbonates Désinfection	80	1 900
Est	Ex-SIAEP Elven	Unité de potabilisation de St-Colombier (St-Nolff)	1963	Filtration par charbon actif - neutralisation-désinfection aux UV	30	600

GMVA dispose de 10 usines de production d'eau potable.

La capacité de production d'eau potable de GMVA est de 2 310 m<sup>3</sup>/heure, soit 46 740 m<sup>3</sup>/jour.

Il convient de noter que le périmètre de l'Ex-SIAEP de Vannes Ouest ainsi que ceux des communes de Colpo et Plaudren ne disposent pas d'unité de traitement d'eau potable. Pour ces communes, GMVA a transféré sa compétence « production et transport » au syndicat Eau du Morbihan ».

### C.1.2. Stockage d'eau potable

Les tableaux ci-dessous présentent les ouvrages de stockage d'eau potable du territoire :

Réservoirs			
Secteur	Désignation	Type	Volume (m3)
Est	Cran (Treffléan)	Réservoir semi-enterré	4 000
	Quiban (Sulniac)	Réservoir sur tour	2 000
	Réservoir de La Salle (Sulniac)	Réservoir enterré	250
	Réservoir de Kerbertho (Sulniac)	Réservoir semi-enterré	200
	Réservoir de Bodérin (Sarzeau)	Réservoir sur tour	200
	Bâche de Gouezan (St-Gildas-sur-Rhuys)	Bâche	3 000
	Réservoir du Bourg (Surzur)	Réservoir sur tour	300
	Kerguelion (Elven)	Réservoir sur tour	300
	Le Grayo (St-Nolff)	Réservoir sur tour	250
	Le Lety (Trédion)	Réservoir sur tour	100
Ouest	Bâche du Kénéah (Plougoumelen)*	Bâche de relevage	2 000
	Réservoir du Kenéah (Plougoumelen)*	Réservoir sur tour	2 500
	Kénéah Guen (Grand-Champ)	Réservoir sur tour	1 500
	Craffel (Baden)	Réservoir sur tour	500
	Kenyah (Plougoumelen)	Réservoir sur tour	500
Centre	Kerbotin (St-Avé)	Réservoir semi-enterré	200
	Kerbotin (St-Avé)	Réservoir semi-enterré	2 000
	Parcarré (St-Avé)	Réservoir sur tour	200
	Rulliac (St-Avé)	Bâche de relevage	500
	Le Prat (Vannes)	Réservoir sur tour	2 000
	Le Pargo (Vannes)	Réservoir sur tour	2 000
	Liziec (Vannes)	Réservoir sur tour	1 000
	Saint Guen 1 (Vannes)	Réservoir sur tour	1 000
	Saint Guen 2 (Vannes)	Réservoir sur tour	1 000
	Lesvellec (Vannes)	Bâche au sol	2 000
	Réservoir de Bellevue (Séné)	Réservoir sur tour	300
	Réservoir de Kerhon (Séné)	Réservoir au sol	1 000

\* Ouvrages appartenant à GMVA et mis à disposition de Eau du Morbihan

Le nombre de réservoirs d'eau potable de GMVA est de 27.

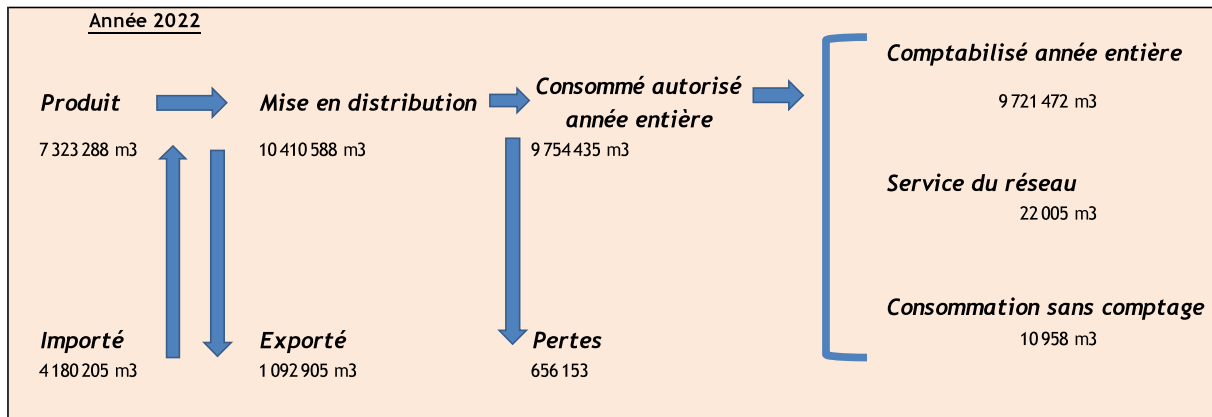
Le volume total de stockage d'eau potable dans les ouvrages en service de GMVA est de 30 800 m<sup>3</sup>.

Les tableaux ci-dessous présentent les ouvrages de surpression d'eau potable du territoire :

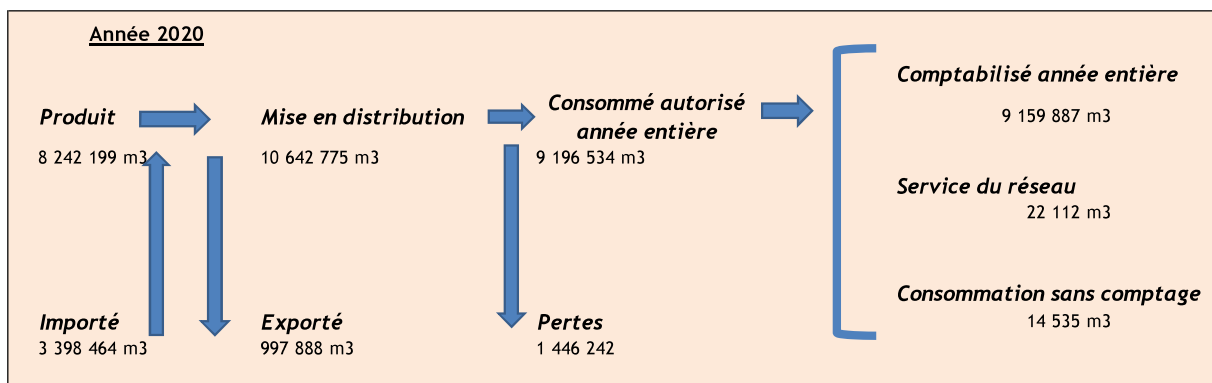
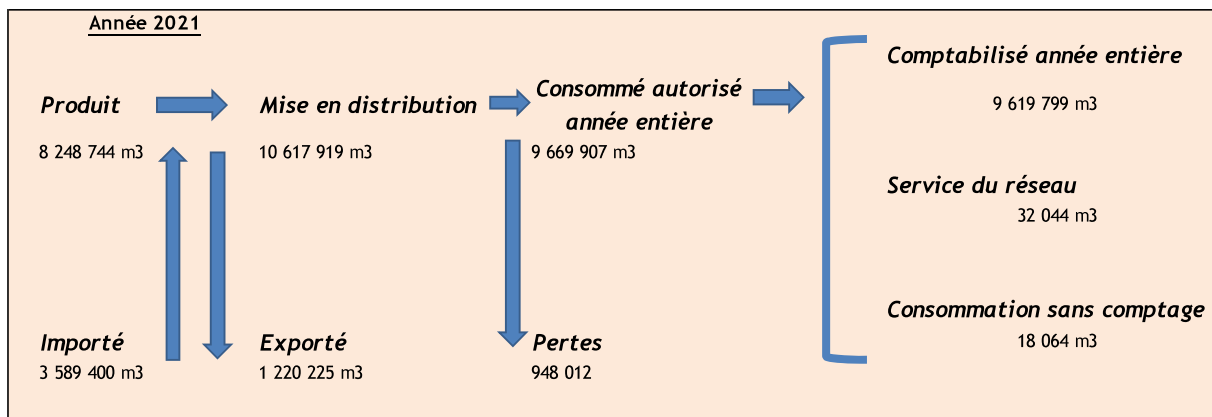
Surpresseurs			
Secteur	Désignation	Type	Débit (m <sup>3</sup> /h)
Est	Station de surpression de St-Colombier (Sarzeau)	Station de surpression	500
	Station de reprise de Gouezan (St-Gildas-de-Rhuys)	Station de surpression	700
	Le Goverig (Monterblanc)	Station de surpression	20
Centre	Rulliac (St-Avé)	Station de surpression	75
	Parcarré (St-Avé)	Station de surpression	8,5
	Kerbotin (St-Avé)	Station de surpression	20

### C.1.3. Volumes produits, exportés et importés

La figure ci-dessous synthétise les différents volumes interagissant sur le territoire de GMVA :



Pour mémoire, en 2020 et 2021, les données étaient les suivantes :



On constate en 2022, une baisse du volume produit qui est compensé par une hausse du volume importé.

Le tableau ci-dessous présente les volumes produits par chaque unité de production d'eau potable sur le territoire de GMVA :

Secteur	Unité de gestion	Unité de production (commune)	VOLUMES PRODUITS						
			2020		2021		2022		2022 / 2021
Centre	Vannes	Noyal (Theix-Noyal)	2 182 710 m <sup>3</sup>		2 413 343 m <sup>3</sup>		2 539 122 m <sup>3</sup>		
		Lesvellec (Saint-Avé)	1 270 122 m <sup>3</sup>	4 355 148 m <sup>3</sup>	927 277 m <sup>3</sup>	4 883 959 m <sup>3</sup>	989 220 m <sup>3</sup>	4 758 063 m <sup>3</sup>	-3 %
		Liziec (Vannes)	902 316 m <sup>3</sup>		1 543 339 m <sup>3</sup>		1 229 721 m <sup>3</sup>		
Centre	Séné	Kerhon (St-Nolff)	376 638 m <sup>3</sup>	376 638 m <sup>3</sup>	205 701 m <sup>3</sup>	205 701 m <sup>3</sup>	189 866 m <sup>3</sup>	189 866 m <sup>3</sup>	-8 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé Meucon	Kerbotin (Saint-Avé)	306 443 m <sup>3</sup>		253 396 m <sup>3</sup>		217 879 m <sup>3</sup>	442 727 m <sup>3</sup>	-13 %
		Lihanteu (Saint-Avé)	275 468 m <sup>3</sup>	581 911 m <sup>3</sup>	256 902 m <sup>3</sup>	510 298 m <sup>3</sup>	224 848 m <sup>3</sup>		
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	Queneah Guen (Grand-Champ)	450 592 m <sup>3</sup>	450 592 m <sup>3</sup>	316 126 m <sup>3</sup>	316 126 m <sup>3</sup>	277 950 m <sup>3</sup>	277 950 m <sup>3</sup>	-12 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Le Marais (Tréfléan)	1 855 780 m <sup>3</sup>	2 255 498 m <sup>3</sup>	1 792 827 m <sup>3</sup>	2 134 177 m <sup>3</sup>	1 169 968 m <sup>3</sup>	1 477 190 m <sup>3</sup>	-31 %
		Cran (Tréfléan)	399 718 m <sup>3</sup>		341 350 m <sup>3</sup>		307 222 m <sup>3</sup>		
Est	Ex-SIAEP Elven	Cosqueric (St-Nolff)	222 412 m <sup>3</sup>	222 412 m <sup>3</sup>	198 483 m <sup>3</sup>	198 483 m <sup>3</sup>	177 492 m <sup>3</sup>	177 492 m <sup>3</sup>	-11 %
<b>TOTAL</b>			<b>8 242 199 m<sup>3</sup></b>	<b>8 242 199 m<sup>3</sup></b>	<b>8 248 744 m<sup>3</sup></b>	<b>8 248 744 m<sup>3</sup></b>	<b>7 323 288 m<sup>3</sup></b>	<b>7 323 288 m<sup>3</sup></b>	<b>-11%</b>

Les chiffres de production mettent en avant une baisse globale de la production de 11% entre 2021 et 2022. Cela s'explique par la baisse de la disponibilité des ressources en eau liée à la sécheresse, que ce soit pour les eaux de surface (barrage de Trégat qui alimente l'usine du Marais, l'usine dite du Liziec) ou pour les eaux souterraines (usines de Lesvellec, Kerhon, Kerbotin, Lihanteu, Quénéah Guen, Cran, Cosquéric).

En 2021 et 2022, en raison de la présence de métabolites de pesticides (métolachlore ESA) dans certaines ressources souterraines (Lesvellec, Kerhon, Kerbotin, Cran, Cosquéric, Quénéah Guen), la production issue de ces ressources a également impacté leur niveau de production : 1 883 191 m<sup>3</sup> en 2022 contre 2 575 333 m<sup>3</sup> en 2020, soit une diminution de 27 %.

Le tableau ci-dessous présente les volumes prélevés dans le milieu naturel pour la production d'eau potable sur le territoire de GMVA :

VOLUMES PRELEVES					
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2022 / 2021
Centre	Vannes	4 727 034 m <sup>3</sup>	5 249 758 m <sup>3</sup>	5 389 273 m <sup>3</sup>	3 %
Centre	Séné	368 549 m <sup>3</sup>	223 741 m <sup>3</sup>	209 140 m <sup>3</sup>	-7 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé Meucon	640 102 m <sup>3</sup>	561 328 m <sup>3</sup>	487 000 m <sup>3</sup>	-13 %
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	455 030 m <sup>3</sup>	347 739 m <sup>3</sup>	305 745 m <sup>3</sup>	-12 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	2 365 948 m <sup>3</sup>	2 194 179 m <sup>3</sup>	1 534 438 m <sup>3</sup>	-30 %
Est	Ex-SIAEP Elven	244 653 m <sup>3</sup>	218 331 m <sup>3</sup>	195 241 m <sup>3</sup>	-11 %
<b>TOTAL</b>		<b>8 801 316 m<sup>3</sup></b>	<b>8 795 076 m<sup>3</sup></b>	<b>8 120 837 m<sup>3</sup></b>	<b>-8%</b>

A noter, à Vannes en 2022, le volume produit est moins important alors que le volume prélevé est plus important. Cela peut s'expliquer en partie par une hausse du volume des eaux de lavage sur l'unité de production de Noyal, conséquence de la sécheresse sur la qualité de l'eau brute de l'étang de Noyal.

Le tableau ci-dessous présente les volumes importés sur le territoire de GMVA :

VOLUMES IMPORTES									
Secteur	Unité de gestion	Fournisseur	2020		2021		2022		2022 / 2021
Centre	Vannes		128 880 m <sup>3</sup>		42 622 m <sup>3</sup>		44 152 m <sup>3</sup>		
Centre	Séné		104 551 m <sup>3</sup>		249 741 m <sup>3</sup>		254 464 m <sup>3</sup>		
Centre	Ex-SIAEP St-Avé	EPTB Vilaine	402 607 m <sup>3</sup>	1 578 380 m <sup>3</sup>	456 095 m <sup>3</sup>	1 640 549 m <sup>3</sup>	452 835 m <sup>3</sup>	2 128 744 m <sup>3</sup>	30 %
	Meucon								
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys		942 342 m <sup>3</sup>		892 091 m <sup>3</sup>		1 377 293 m <sup>3</sup>		
Ouest	Colpo	Eau du Morbihan	98 813 m <sup>3</sup>	1 820 084 m <sup>3</sup>	102 105 m <sup>3</sup>	1 948 851 m <sup>3</sup>	193 478 m <sup>3</sup>	2 051 461 m <sup>3</sup>	5 %
Ouest	Plaudren		87 405 m <sup>3</sup>		74 528 m <sup>3</sup>				
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest		1 371 533 m <sup>3</sup>		1 358 452 m <sup>3</sup>		1 331 690 m <sup>3</sup>		
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ		262 333 m <sup>3</sup>		413 766 m <sup>3</sup>		526 293 m <sup>3</sup>		
<b>TOTAL</b>			<b>3 398 464 m<sup>3</sup></b>	<b>3 398 464 m<sup>3</sup></b>	<b>3 589 400 m<sup>3</sup></b>	<b>3 589 400 m<sup>3</sup></b>	<b>4 180 205 m<sup>3</sup></b>	<b>4 180 205 m<sup>3</sup></b>	<b>16%</b>

L'augmentation des importations est due à une gestion solidaire de la ressource à l'échelle du département du Morbihan et notamment autour de la ressource provenant de l'EPTB Vilaine. Ainsi la variation s'affiche plus particulièrement autour du secteur de Rhuys et de Grand Champ mais c'est bien une gestion territoriale globale qui a été appliquée afin de maintenir une continuité de service au niveau de la distribution d'eau potable en 2022.

Le tableau ci-dessous présente les volumes exportés (et facturés) depuis le territoire de GMVA. L'ensemble de l'eau exportée a été fournie à Eau du Morbihan qui l'a ensuite vendue à des collectivités voisines ainsi qu'à GMVA pour le territoire de l'ex-SIAEP de Vannes Ouest.

VOLUMES EXPORTES						
Secteur	Unité de gestion	Bénéficiaire	2020	2021	2022	2022 / 2021
Centre	Vannes	Eau du Morbihan (GMVA - Ex-SIAEP Vannes ouest)	629 755 m <sup>3</sup>	838 313 m <sup>3</sup>	715 763 m <sup>3</sup>	-15%
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	Eau du Morbihan (AQTA)	194 472 m <sup>3</sup>	228 184 m <sup>3</sup>	216 138 m <sup>3</sup>	-5%
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Eau du Morbihan (SIAEP de Questembert)	173 661 m <sup>3</sup>	153 728 m <sup>3</sup>	161 004 m <sup>3</sup>	5%
<b>TOTAL</b>			<b>997 888 m<sup>3</sup></b>	<b>1 220 225 m<sup>3</sup></b>	<b>1 092 905 m<sup>3</sup></b>	<b>-10%</b>



## C.2. DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

Les données de ce chapitre concernent le réseau de distribution et les canalisations de transport d'eau potable.

### C.2.1. Patrimoine exploité

Le linéaire de réseau d'eau potable de GMVA est de : **2 842 km au 31/12/2022.**

Les indices de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux de distribution d'eau potable par secteur sont les suivants :

P103.2 : Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable			
Secteur	2020	2021	2022
Séné	92	92	92
Colpo	110	110	110
Plaudren	110	110	110
Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	120	120	120
Ex-SIAEP Vannes ouest	110	110	110
Ex-SIAEP Grand-Champ	120	120	120
Ex-SIAEP Elven	119	119	119
Ex-SIAEP St-Avé Meucon	120	120	120
<b>Total</b>	<b>114</b>	<b>114</b>	<b>114</b>

En moyenne pondérée par la longueur de réseaux, l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale à l'échelle de GMVA est de 114 sur un total possible de 120.

La méthode de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale est décrite en annexe.

#### Renouvellement des réseaux :

- ✓ 12,34 km de canalisations ont été renouvelées sur le territoire en 2022.
- ✓ 114 km de canalisations ont été renouvelées sur le territoire au cours des 5 dernières années.

Le taux de renouvellement des réseaux d'eau potable (P107.2) s'élève ainsi à 0,83 % en 2022 sur le périmètre de GMVA.

## C.2.2. Nombre d'abonnés

En 2022, le nombre d'abonnés a augmenté de 1,88% sur le territoire. Cette augmentation est principalement due à la dynamique démographique du territoire. Ce chiffre est néanmoins en légère baisse par rapport à 2021 (2,22%).

Le tableau ci-dessous présente le détail nombre d'abonnés par commune :

C.2.3 NOMBRE ABONNES									Evolution
Secteur	Unité de gestion	Commune	2020		2021		2022		2022/2021
Centre	Vannes	Vannes	37 664	37 664	38 458	38 458	38 993	38 993	1,39 %
Centre	Séné	Séné	5 890	5 890	6 050	6 050	6 175	6 175	2,07 %
Centre	Colpo	Colpo	1 017	1 017	1 034	1 034	1 086	1 086	5,03 %
Ouest	Plaudren	Plaudren	882	882	910	910	916	916	0,66 %
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	Arzon	5 690	36 203	5 725	36 981	5 779	37 676	0,94 %
		Saint-Gildas de Rhuys	3 907		3 988		4 104		2,91 %
		Sarzeau	11 327		11 607		11 804		1,70 %
		Saint-Armel	789		802		812		1,25 %
		Le Tour du Parc	1 213		1 264		1 316		4,11 %
		Le Hézo	584		587		598		1,87 %
		Surzur	2 467		2 531		2 588		2,25 %
		Theix-Noyal	4 303		4 418		4 489		1,61 %
		La Trinité Surzur	780		789		800		1,39 %
		Treffléan	1 086		1 127		1 144		1,51 %
		Sulniac	1 781		1 807		1 875		3,76 %
		La Vraie Croix	683		702		718		2,28 %
		Lauzach	607		633		643		1,58 %
Berric	986	1 001	1 006	0,50 %					
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	Baden	3 234	15 815	3 290	16 217	3 380	16 504	2,74 %
		Larmor-Baden	1 049		1 051		1 059		0,76 %
		Le Bono	1 588		1 638		1 659		1,28 %
		Plougoumelen	1 300		1 349		1 413		4,74 %
		Ploeren	3 508		3 613		3 637		0,66 %
		Arradon	3 485		3 603		3 666		1,75 %
		Ile-aux-Moines	1 066		1 078		1 090		1,11 %
Ile-d'Arz	585	595	600	0,84 %					
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	Grand-Champ	2 614	8 325	2 637	8 477	2 689	8 774	1,97 %
		Brandivy	605		628		658		4,78 %
		Plescop	3 451		3 510		3 681		4,87 %
		Locmaria-Grand-Champ	772		797		805		1,00 %
		Locqueltas	883		905		941		3,98 %
Est	Ex-SIAEP Elven	Elven	3 022	6 920	3 115	7 105	3 170	7 241	1,77 %
		Saint-Nolff	1 827		1 864		1 910		2,47 %
		Trédion	636		656		670		2,13 %
		Monterblanc	1 435		1 470		1 491		1,43 %
Centre	Ex-SIAEP St-Avé Meucon	Saint-Avé	5 889	6 939	6 019	7 076	6 168	7 239	2,48 %
		Meucon	1 050		1 057		1 071		1,32 %
<b>TOTAL</b>			<b>119 655</b>	<b>119 655</b>	<b>122 308</b>	<b>122 308</b>	<b>124 604</b>	<b>124 604</b>	<b>1,88%</b>

### C.2.3. Performance du réseau de distribution

En 2022, 9 721 472 m<sup>3</sup> d'eau potable ont été facturés aux abonnés, contre 9 619 799 m<sup>3</sup> en 2021. La hausse est moins importante entre 2022 et 2021 (+ 1,1%) qu'entre 2021 et 2020 (+ 5 %). Cela s'explique en partie par l'évolution du nombre d'abonnés moins importante ainsi que par une consommation moyenne par abonné moins importante (78,65 m<sup>3</sup>/abonné en 2021 et 78,02 m<sup>3</sup>/abonné en 2022).

Le tableau ci-dessous présente le détail des volumes vendus (facturés) aux abonnés du territoire :

VP. 232 VOLUMES CONSOMMES COMPTABILISES					
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2022 / 2021
Centre	Vannes	2 921 489 m <sup>3</sup>	2 993 504 m <sup>3</sup>	3 075 975 m <sup>3</sup>	2,8%
Centre	Séné	402 980 m <sup>3</sup>	427 744 m <sup>3</sup>	431 552 m <sup>3</sup>	0,9%
Centre	Ex-SIAEP St Avé-Meucon	629 948 m <sup>3</sup>	642 691 m <sup>3</sup>	633 659 m <sup>3</sup>	-1,4%
Ouest	Colpo	83 257 m <sup>3</sup>	86 637 m <sup>3</sup>	88 769 m <sup>3</sup>	2,5%
Ouest	Plaudren	70 671 m <sup>3</sup>	66 859 m <sup>3</sup>	68 170 m <sup>3</sup>	2,0%
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	661 661 m <sup>3</sup>	701 620 m <sup>3</sup>	724 147 m <sup>3</sup>	3,2%
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	1 155 429 m <sup>3</sup>	1 197 502 m <sup>3</sup>	1 205 107 m <sup>3</sup>	0,6%
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	2 542 988 m <sup>3</sup>	2 770 954 m <sup>3</sup>	2 742 297 m <sup>3</sup>	-1,0%
Est	Ex-SIAEP Elven	691 464 m <sup>3</sup>	732 288 m <sup>3</sup>	751 796 m <sup>3</sup>	2,7%
<b>TOTAL</b>		<b>9 159 887 m<sup>3</sup></b>	<b>9 619 799 m<sup>3</sup></b>	<b>9 721 472 m<sup>3</sup></b>	<b>1,1%</b>

Le tableau ci-dessous présente le rendement du réseau de distribution du territoire de GMVA :

RENDEMENT DU RESEAU DE DISTRIBUTION :					
indicateur « rapport du Maire » issu du décret n° 2007-675					
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2022 / 2021
Centre	Vannes	89,44%	93,84%	97,71%	4%
Centre	Séné	84,56%	94,78%	97,93%	3%
Centre	Ex-SIAEP St Avé-Meucon	93,82%	96,02%	96,79%	1%
Ouest	Colpo	84,61%	89,71%	85,15%	-5%
Ouest	Plaudren	81,44%	89,71%	78,16%	-13%
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	89,06%	92,75%	91,90%	-1%
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	84,93%	88,15%	90,49%	3%
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	92,08%	95,30%	96,07%	1%
Est	Ex-SIAEP Elven	93,47%	91,19%	90,31%	-1%
<b>TOTAL</b>		<b>87,58%</b>	<b>91,99%</b>	<b>92,16%</b>	<b>0%</b>

Les disparités sur l'indice linéaire de consommation montrent bien la structure très hétérogène des communes du territoire : 34,93 m<sup>3</sup>/km/jour à Vannes contre 6,57 m<sup>3</sup>/km/jour sur les communes, plus rurales, de l'ex SIAEP d'Elven.

Le tableau ci-dessous présente le détail des indices linéaires de consommation sur le réseau de distribution du territoire de GMVA :

VP.224 Indice linéaire de consommation (m <sup>3</sup> /km/j)					
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2022/2021
Centre	Vannes	32,78	37,82	34,93	-8%
Centre	Séné	10,64	11,46	11,58	1%
Centre	Ex-SIAEP St Avé-Meucon	18,11	18,64	17,82	-4%
Ouest	Colpo	4,32	4,58	4,65	2%
Ouest	Plaudren	2,47	2,42	2,36	-3%
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	7,21	7,86	7,95	1%
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	7,43	7,31	7,75	6%
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	8,80	9,19	9,50	3%
Est	Ex-SIAEP Elven	5,92	6,21	6,57	6%
<b>TOTAL</b>		<b>10,11</b>	<b>10,85</b>	<b>10,46</b>	<b>-4%</b>

L'indice linéaire de consommation à l'échelle de la collectivité est calculé en additionnant l'ensemble du volume consommé autorisé et le volume exporté à l'extérieur de la collectivité ramené au linéaire total du réseau.

L'indice linéaire de perte, après avoir bien diminué en 2021 reste orienté à la baisse en 2022.

Le tableau ci-dessous présente le détail des indices linéaires de pertes sur le réseau de distribution du territoire de GMVA :

P106.3 Indice linéaire de perte (m <sup>3</sup> /km/j)					
Secteur	Unité de gestion	2020	2021	2022	2022 / 2021
Centre	Vannes	3,87	2,48	0,82	-67%
Centre	Séné	1,94	0,64	0,29	-54%
Centre	Ex-SIAEP St Avé-Meucon	1,19	0,77	0,59	-24%
Ouest	Colpo	0,79	0,80	0,81	1%
Ouest	Plaudren	0,58	0,80	0,66	-18%
Ouest	Ex-SIAEP Grand-Champ	0,89	0,61	0,70	14%
Ouest	Ex-SIAEP Vannes ouest	1,27	0,98	0,76	-23%
Est	Ex-SIAEP Presqu'île de Rhuys	0,76	0,45	0,39	-14%
Est	Ex-SIAEP Elven	0,41	0,61	0,69	12%
<b>TOTAL</b>		<b>1,43</b>	<b>0,94</b>	<b>0,89</b>	<b>-6%</b>

L'indice linéaire de perte à l'échelle de la collectivité est calculé en additionnant l'ensemble du volume perdu à l'échelle de la collectivité, ramené au linéaire total du réseau.

Selon la grille d'analyse de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, l'indice linéaire de perte de l'ensemble des secteurs de GMVA peut être qualifié de bon.

Classification des réseaux	TYPE DE DESSERTE			
	Secteur rural ILC < 10 m <sup>3</sup> /j/km	Semi rural 10 < ILC < 35 m <sup>3</sup> /j/km	Urbain 35 < ILC < 55 m <sup>3</sup> /j/km	Hyper-Urbain ILC > 55 m <sup>3</sup> /j/km
<b>Bon</b>	ILP < 1,5	ILP < 4	ILP < 9	< 13
<b>Acceptable</b>	ILP < 2,5	< 6,5	ILP < 13	< 20
<b>Médiocre</b>	2,5 < ILP < 4,5	6,5 < ILP < 10	13 < ILP < 19	20 < ILP < 25
<b>Mauvais</b>	ILP > 4,5	ILP > 10	ILP > 19	ILP > 25

ILC : Indice Linéaire de Consommation

### C.3. QUALITE DE L'EAU PRODUITE ET DISTRIBUEE

Le tableau suivant présente la synthèse des opérations de suivi de la qualité de l'eau opérées sur le réseau de distribution :

C.3. Suivi de la qualité de l'eau					
Secteur	Indicateur suivi	Type	2020	2021	2022
Tous secteurs	Nombre de prélèvements réalisés sur l'année		418	469	405
Tous secteurs	Nombre de prélèvements non-conformes	Microbiologiques	2	1	0
Tous secteurs	Conformité vis-à-vis des paramètres (P 101.1)		99,52%	99,79%	100,00%
Tous secteurs	Nombre de prélèvements réalisés sur l'année		420	469	513
Tous secteurs	Nombre de prélèvements non-conformes	Physico-chimiques	0	1	10
Tous secteurs	Conformité vis-à-vis des paramètres (P 101.2)		100,00%	99,79%	98,05%

## C.4. ETUDES ET TRAVAUX LIES A L'EAU POTABLE

### C.4.1. Etudes menées en 2022

---

Les principales études menées concernant la compétence Eau Potable sont les suivantes :

- ✓ Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la définition du projet « Ressources, Production, transport » à l'échelle de l'agglomération
- ✓ Finalisation de l'étude de danger du Barrage de Trégat (commune de Theix Noyal) qui permet d'alimenter l'usine de production d'eau potable du Marais à Tréffléan
- ✓ Etude de régularisation administrative de l'autorisation de prélèvement de l'étang de Noyal
- ✓ Audit sur la cyber sécurité du système d'informatique industrielle des unités de production de la régie communautaire (Eau Potable et Assainissement)

## D. RELATION A L'USAGER

Les indicateurs suivants, suivis à l'échelle du territoire, sont utilisés pour restituer l'activité du service auprès des usagers :

D.2. Activité abonnés et satisfaction des usagers				
Secteur	Indicateur suivi	2020	2021	2022
Tous secteurs	P151.1 Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées (Nombre d'interruptions de service non programmées / Nombre d'abonnés x 1000)	1,27	0,55	0,34



## E. ELEMENTS BUDGETAIRES ET FINANCIERS

### E.1. ORGANISATION COMPTABLE ET BUDGETAIRE

L'organisation comptable et budgétaire du service de l'eau potable est à mettre en relation avec les modes de gestion du service existants sur le territoire.

Ainsi, il existe en 2022 deux modes de gestion sur le territoire :

- ✓ **La régie** est le mode de gestion existant sur le périmètre de la ville de Vannes, des communes de Séné, ainsi que des ex-SIAEP de Grand-Champ et de Saint-Avé Meucon ;
- ✓ **La Délégation de Service Public (DSP)** est le mode de gestion existant sur le périmètre des ex-SIAEP de Vannes Ouest, de Rhuys et d'Elven ainsi que sur les communes de Colpo et de Plaudren

L'existence de deux modes de gestion du service différents (régie et DSP) a entraîné le maintien de deux budgets distincts sur le territoire de GMVA, chaque budget regroupant les activités relatives aux périmètres énoncés ci-dessus.

### E.2. FACTURATION DU SERVICE

#### E.2.1. Tarifs de l'eau potable

---

Les tarifs de l'eau potable comportent plusieurs composantes, en fonction de la zone d'exploitation étudiée :

- ✓ **La part Collectivité** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de financer les investissements et le suivi de l'exploitation du service ;  
Lorsque le service est exploité en régie, la part collectivité permet également de financer les dépenses d'exploitation du service ;
- ✓ **La part Délégataire** (part fixe et part variable), dont les recettes permettent de rémunérer l'exploitant privé du réseau ;  
Cette part relative à la tarification existe lorsque le service est exploité via un contrat de Délégation de service. Les recettes du service sont alors collectées par le Délégataire, qui reverse ensuite la part « Collectivité » à GMVA.
- ✓ **Des redevances et taxes :**  
La Redevance pour lutte contre la pollution, prélevée pour le compte de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, s'élève à 0,30€/m<sup>3</sup> au 1er janvier 2023 ;  
La Taxe sur la Valeur Ajoutée s'élève à 5,5% pour les services d'eau potable.

Les tarifs du service d'eau potable sur le périmètre de GMVA sont les suivants :

Secteur de distribution	Commune	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/2021	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/2022	Prix TTC au m <sup>3</sup> pour 120 m <sup>3</sup> au 01/01/2023	Evolution 2023/2022
<b>Vannes</b>	Vannes	1,75 €	1,79 €	1,89 €	5,30 %
<b>Séné</b>	Séné	1,64 €	1,73 €	1,82 €	5,23 %
<b>Colpo</b>	Colpo	2,72 €	2,73 €	2,73 €	0%
<b>Plaudren</b>	Plaudren	2,72 €	2,73 €	2,73 €	0%
<b>Ex-SIA EP Presqu'Ile de Rhuys</b>	Arzon	2,48 €	2,50 €	2,52 €	0,85 %
	Saint-Gildas de Rhuys				
	Sarzeau				
	Saint-Armel				
	Le Tour du Parc				
	Le Hézo				
	Surzur				
	Theix-Noyal				
	La Trinité Surzur				
	Treffléan				
Sulniac					
<b>Ex-SIA EP Elven</b>	Elven	2,10 €	2,15 €	2,20 €	2,53 %
	Saint-Nolff				
	Trédion				
	Monterblanc				
<b>Ex-SIA EP Vannes ouest</b>	Baden	2,46 €	2,48 €	2,51 €	0,85 %
	Larmor-Baden				
	Le Bono				
	Plougoumen				
	Ploeren				
	Arradon				
	Ile-aux-Moines				
	Ile-d'Arz				
<b>Ex-SIA EP Grand-Champ</b>	Grand-Champ	2,31 €	2,35 €	2,38 €	1,35 %
	Brandivy				
	Plescop				
	Locmaria-Grand-Champ				
	Locqueltas				
<b>Ex-SIA EP Saint-Avé Meucon</b>	Saint-Avé	2,31 €	2,34 €	2,37 €	1,35 %
	Meucon				

## E.2.2. Suivi de la facturation

En l'absence de données fournies par le service de Gestion Comptable de Vannes (Trésor Public), il est impossible d'indiquer le taux de factures impayées pour 2022. Ce chiffre serait de plus difficilement interprétable car le processus de paiement ne dispose que 2 ans d'arriérés. Toutefois, un travail de mise en commun des informations a débuté fin 2022 afin de pouvoir disposer des données à l'horizon 2025, soit avec un recul de 5 ans sur la compétence.

### E.3. SYNTHÈSE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2021

Le tableau ci-dessous présente la synthèse des comptes administratifs 2020, 2021 et 2022 (budget régie et budget DSP) :

Exercice	Extinction dette : BUDGET DSP								
	Recettes réelles de fonctionnement extrait CA	Dépenses réelles de fonctionnement extrait CA	VP.183 Epargne brute annuelle	VP.182 Encours de la dette au 31/12	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année (hors travaux)	DC.195 Montant financier des travaux engagés	VP.119 Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	P109.0 Montant des actions de solidarité	P153.2 Durée extinction
2020	8 025 724,75 €	3 371 716,58 €	4 654 008,17 €	22 631 935,00 €	7 764 954,30 €	6 749 814,81 €	0,00 €	0,00 €	4,86
2021	7 653 928,38 €	3 468 824,04 €	5 571 603,55 €	20 305 383,72 €	7 109 130,22 €	4 719 421,97 €	0,00 €	0,00 €	3,64
2022	11 902 524,67 €	3 460 567,25 €	8 441 957,42 €	18 089 177,16 €	11 771 554,97 €	1 905 983,00 €	0,00 €	0,00 €	2,14

Exercice	Extinction dette : RÉGIE								
	Recettes réelles de fonctionnement extrait CA	Dépenses réelles de fonctionnement extrait CA	VP.183 Epargne brute annuelle	VP.182 Encours de la dette au 31/12	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année (hors travaux)	DC.195 Montant financier des travaux engagés	VP.119 Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	P109.0 Montant des actions de solidarité	P153.2 Durée extinction
2020	9 789 182,50 €	6 183 848,58 €	3 605 333,92 €	2 954 020,00 €	9 340 213,64 €	3 303 433,49 €	0,00 €	0,00 €	0,82
2021	10 007 277,14 €	5 118 218,58 €	2 528 194,56 €	2 459 010,00 €	9 764 992,73 €	2 684 688,93 €	0,00 €	0,00 €	0,97
2022	9 353 187,73 €	7 048 990,10 €	2 304 197,63 €	1 957 237,65 €	9 308 223,95 €	3 730 534,59 €	0,00 €	0,00 €	0,85

Exercice	Extinction dette (Budgets DSP et Régie)								
	Recettes réelles de fonctionnement extrait CA	Dépenses réelles de fonctionnement extrait CA	VP.183 Epargne brute annuelle	VP.182 Encours de la dette au 31/12	DC.184 Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année (hors travaux)	DC.195 Montant financier des travaux engagés	VP.119 Somme des abandons de créances et versements à un fonds de solidarité (TVA exclue)	P109.0 Montant des actions de solidarité	P153.2 Durée extinction
2020	17 814 907,25 €	9 555 565,16 €	8 259 342,09 €	25 585 955,00 €	17 105 167,94 €	10 053 248,30 €	0,00 €	0,00 €	3,10
2021	17 661 205,52 €	8 587 042,62 €	8 099 798,11 €	22 764 393,72 €	16 874 122,95 €	7 404 110,90 €	0,00 €	0,00 €	2,81
2022	21 255 712,40 €	10 509 557,35 €	10 746 155,05 €	20 046 414,81 €	21 079 778,92 €	5 636 517,59 €	0,00 €	0,00 €	1,87

#### A noter :

- Certains montants publiés dans les RPQS 2020 et 2021 au titre de ces exercices ont été rectifiés dans les tableaux ci-dessus. Il a notamment été retiré des dépenses réelles de fonctionnement des provisions effectuées pour prendre en compte des amortissements non calculables du fait que les actifs financiers des collectivités maîtres d'ouvrages avant le transfert de compétences n'aient pas été intégrés en 2022 par le Centre des finances publiques.

- Les différences de montant de recette ou de dépenses réelles de fonctionnement d'un exercice à l'autre s'expliquent principalement par des rattachements comptables aux exercices. Ainsi, 1,5 M€ de recettes ont été intégrés au budget « régie » en 2022 alors qu'ils auraient dû faire l'objet d'un rattachement sur l'exercice 2021.

- Le montant de recettes réelles de fonctionnement du budget « régie » pour l'exercice 2020 intègre 4 077 134 € de reprise d'excédent de fonctionnement de la Ville de Vannes. Les excédents des autres structures n'ont pas encore été intégrés aux budgets de GMVa.

- Les montants financiers des travaux engagés fluctuent assez fortement d'un exercice à l'autre du fait de l'instabilité des modes de calculs.

## F. PERSPECTIVES POUR 2023

L'année 2023 verra d'importantes modifications apparaitre dès le 1<sup>er</sup> janvier :

- ✓ Le nouveau règlement de service unifié à l'échelle du territoire sera appliqué
- ✓ Le secteur Est du territoire passera d'un mode de gestion majoritairement en DSP à une prestation de service pour la production d'eau potable (ex SIAEP Rhuys, ex SIAEP Grand-Champ-SIAEP Elven - SIAEP St Avé-Meucon) et pour la distribution d'eau potable (ex SIAEP Rhuys et ex SIAEP Elven)
- ✓ Les communes de Berric, Lauzach et La Vraie Croix ne feront plus partie du périmètre d'intervention de Golfe du Morbihan Vannes agglomération, la convention liant le SIAEP de Questembert à l'agglomération prenait fin au 31.12.2023

D'autre part, des dossiers importants vont se poursuivre sur l'année 2023 :

- ✓ Elaboration de prescriptions techniques unifiées pour les constructions neuves
- ✓ Uniformisation des conditions techniques avant rétrocession
- ✓ Projet Ressource, Production Transport : élaboration des scénarios possibles
- ✓ Finalisation de la réhabilitation de réservoirs situés sur la commune de Vannes : réservoirs de Saint Guen été du Pargo

...

## G. ANNEXES

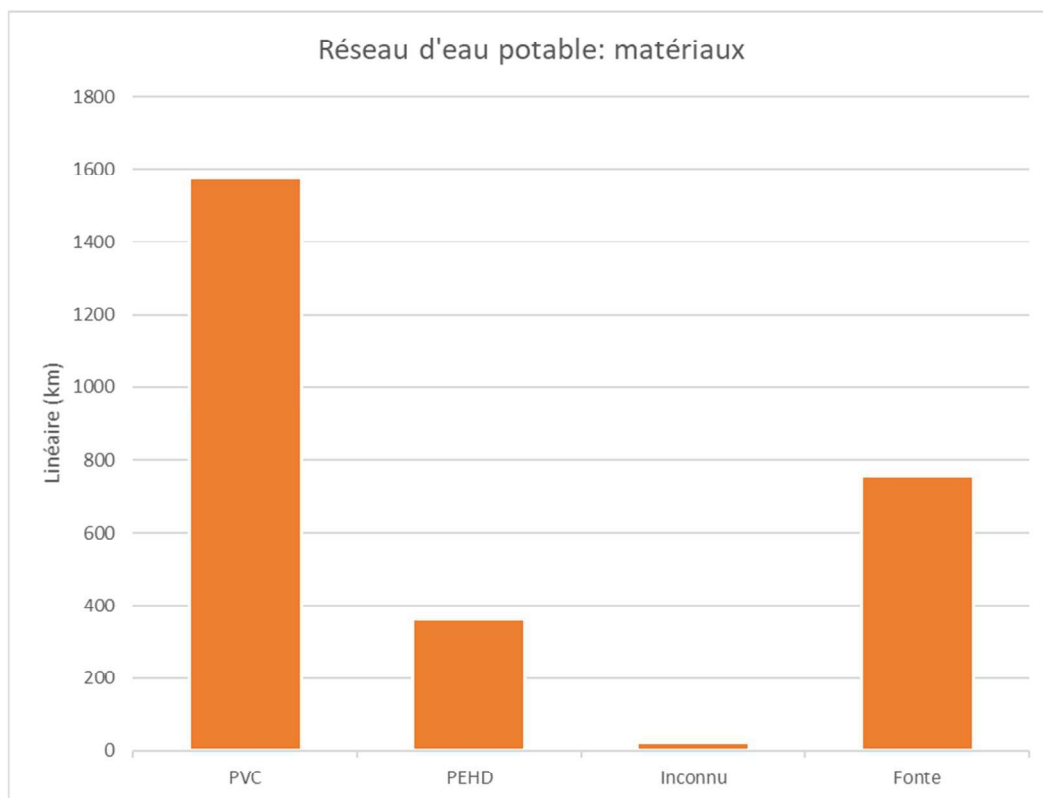
### G.1. NOTE DE SYNTHESE - QUALITE - ARS

### G.2. NOTE D'INFORMATION SUR LES REDEVANCES - AGENCE DE L'EAU LOIRE BRETAGNE

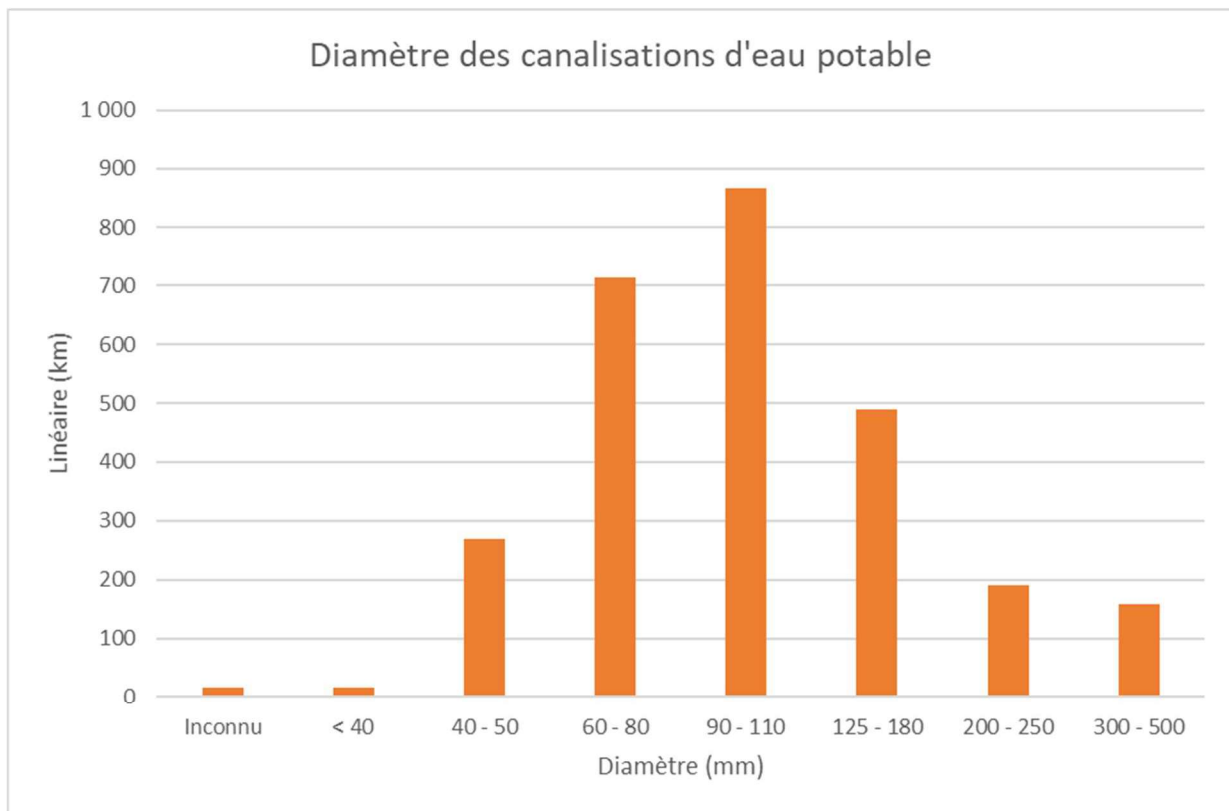
### G.3. RPQS PRODUCTION-TRANSPORT D'EAU DU MORBIHAN

### G.4. PATRIMOINE

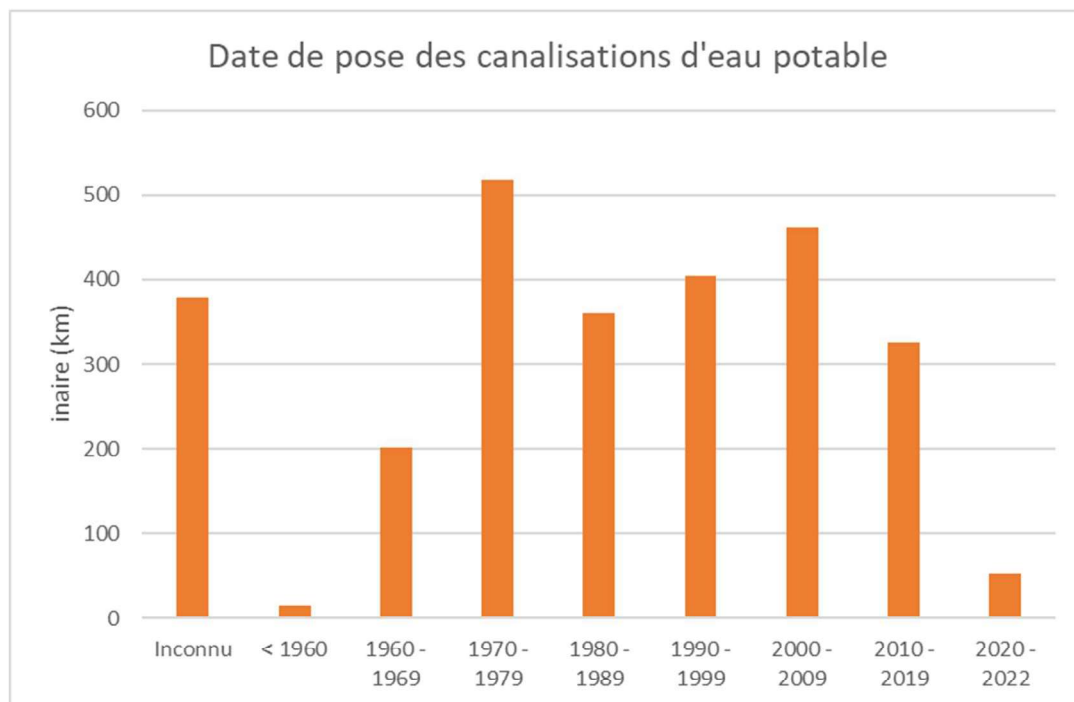
#### G.4.1. Par matériau



### G.4.2. Par diamètre



### G.4.3. Par date de pose



## G.5. METHODE DE CALCUL - INDICE DE CONNAISSANCE ET DE GESTION PATRIMONIALE

La méthode de calcul de l'indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable (P103.2) est la suivante :

Indice obtenu en faisant la somme des points indiqués dans les parties A, B et C décrites ci-dessous et avec les conditions suivantes :

- Les 30 points d'inventaire des réseaux (partie B) ne sont comptabilisés que si les 15 points des plans de réseaux (partie A) sont acquis.
- Les 75 points des autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (partie C) ne sont comptabilisés que si au moins 40 des 45 points de l'ensemble plans des réseaux et inventaire des réseaux (parties A + B) sont acquis.

### Partie A : Plan des réseaux (15 points)

- ✓ 10 points (VP.236) : Existence d'un plan des réseaux de transport et de distribution d'eau potable mentionnant, s'ils existent, la localisation des ouvrages principaux (ouvrage de captage, station de traitement, station de pompage, réservoir) et des dispositifs généraux de mesures que constituent par exemple le compteur du volume d'eau prélevé sur la ressource en eau, le compteur en aval de la station de production d'eau, ou les compteurs généraux implantés en amont des principaux secteurs géographiques de distribution d'eau potable
- ✓ 5 points (VP.237) : Définition d'une procédure de mise à jour du plan des réseaux afin de prendre en compte les travaux réalisés depuis la dernière mise à jour (extension, réhabilitation ou renouvellement de réseaux) ainsi que les données acquises notamment en application de l'article R. 554-34 du code de l'environnement. La mise à jour est réalisée au moins chaque année  
Nota : La définition d'une telle procédure suppose qu'elle existe et soit mise en œuvre. En l'absence de travaux, la mise à jour annuelle est considérée comme effectuée.

### Partie B : Inventaire des réseaux (30 points)

- ✓ 10 points (VP.238, VP.239 et VP.240) - les 10 points sont acquis si les 2 conditions suivantes sont remplies :
  - Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons de réseaux avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage définie en application de l'article R. 554-2 du code de l'environnement ainsi que de la précision des informations cartographiques définie en application du V de l'article R. 554-23 du même code (VP.238) et pour au moins la moitié du linéaire total des réseaux, les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution (VP.239)
  - La procédure de mise à jour du plan des réseaux est complétée en y intégrant la mise à jour de l'inventaire des réseaux. (VP.240)
- ✓ De 1 à 5 points (VP.239) : Lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres, sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les matériaux et les diamètres sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :
  - Matériaux et diamètres connus pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 1 point supplémentaire
  - Matériaux et diamètres connus pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 2 points supplémentaires
  - Matériaux et diamètres connus pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 3 points supplémentaires
  - Matériaux et diamètres connus pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 4 points supplémentaires
  - Matériaux et diamètres connus pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 5 points supplémentaires
- ✓ De 0 à 15 points (VP.241) :

L'inventaire des réseaux mentionne la date ou la période de pose des tronçons identifiés à partir du plan des réseaux, la moitié (50%) du linéaire total des réseaux étant renseigné. Lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour la moitié du linéaire total des réseaux, un point supplémentaire est attribué chaque fois que sont renseignés 10% supplémentaires du linéaire total, jusqu'à 90%. Le cinquième point est accordé lorsque les informations sur les dates ou périodes de pose sont rassemblées pour au moins 95% du linéaire total des réseaux :

- Dates ou périodes de pose connues pour moins de 50% du linéaire des réseaux : 0 point
- Dates ou périodes de pose connues pour 50% à 59,9% du linéaire des réseaux : 10 points
- Dates ou périodes de pose connues pour 60% à 69,9% du linéaire des réseaux : 11 point
- Dates ou périodes de pose connues pour 70% à 79,9% du linéaire des réseaux : 12 points
- Dates ou périodes de pose connues pour 80% à 89,9% du linéaire des réseaux : 13 points
- Dates ou périodes de pose connues pour 90% à 94,9% du linéaire des réseaux : 14 points
- Dates ou périodes de pose connues pour au moins 95% du linéaire des réseaux : 15 points

### Partie C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux (75 points)

- ✓ 10 points (VP.242) : Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux incendie, ...) et, s'il y a lieu, des servitudes instituées pour l'implantation des réseaux
- ✓ 10 points (VP.243) : Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques existants sur les ouvrages de stockage et de distribution  
Nota : en l'absence de modifications, la mise à jour est considérée comme effectuée
- ✓ 10 points (VP.244) : Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements;( seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- ✓ 10 points (VP.245) : Un document mentionne pour chaque branchement les caractéristiques du ou des compteurs d'eau incluant la référence du carnet métrologique et la date de pose du compteur ;(seuls les services ayant la mission distribution sont concernés par cet item)
- ✓ 10 points (VP.246) : Un document identifie les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite
- ✓ 10 points (VP.247) : Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement
- ✓ 10 points (VP.248) : Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins 3 ans)
- ✓ 5 points (VP.249) : Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire de réseaux et permettant notamment d'apprécier les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux